

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JMB/PA

N°2024 - 88

OBJET

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **25 juillet 2024**

BUDGET ANNEXE
ETABLISSEMENT THERMAL
Décision Modificative
Budgétaire n°1

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR.

ABSENTS/EXCUSÉS : Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY), Alain DEDIEU, Nicolas HERQUE (procuration à Jacques SALAT).

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 11

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **11** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Aline NARS** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Votes pour : 13
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :
Le 2 août 2024

Rapporteur : André MIR, Maire.

Un nouvel emprunt de 700.000 € a été souscrit au mois de mai 2024 pour équilibrer les comptes du budget annexe « établissement thermal ».

Le remboursement du capital débutant en octobre 2024, les crédits budgétaires inscrits au budget primitif au chapitre 16 en dépenses d'investissement sont insuffisants pour assurer ce remboursement.

D'autre part, du matériel a été commandé pour la salle de sport alors que cette acquisition n'avait pas été prévue au budget primitif.

Dans ces conditions, il convient d'ouvrir des crédits nouveaux en dépenses d'investissement aux chapitres 16 et 21 ainsi qu'il suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031 : Frais d'études	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20240731-DEL-2024-88
Date de télétransmission : 06/08/2024
Date de réception préfecture : 06/08/2024

La commission des finances réunie le 25 juillet 2024 a donné son accord pour cette décision modificative.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024-53 en date du 10 avril 2024 approuvant le budget primitif du budget annexe « établissement thermal »,

Considérant qu'il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires aux chapitres 16 et 21 en dépenses d'investissement du budget annexe « établissement thermal »,

Oùï l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe établissement thermal pour l'exercice 2024 ainsi qu'il suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031 : Frais d'études	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 31 juillet 2024



Le Maire,

André MIR